



**Syndicat Unitaire des Personnels
des Administrations Parisiennes**

6 rue Pierre Ginier 75018 Paris / tél. : 01 44 70 12 80 / mail : syndicat.supap-fsu@paris.fr

LA FSU TERRITORIALE **PARIS**

DEVE

Nouvelle mandature

Exit les affaires funéraires !

Dans le périmètre des responsabilités du nouvel adjoint chargé de la DEVE une nouveauté vient d'apparaître « la condition animale » : c'est très bien pour les renards du Père Lachaise, les papillons, les oiseaux et autres gentils animaux de la ville de Paris. Le SUPAP-FSU est très content pour la cause animale **MAIS fallait-il pour autant faire passer à la trappe, c'est-à-dire enterrer sans avis de décès « les Affaires Funéraires » et ses personnels!**

En effet force est de constater que les « Affaires Funéraires » n'apparaissent plus comme étant de la responsabilité du nouvel adjoint sectoriel en charge de la DEVE -monsieur Najdovski -.

Le périmètre administratif de la délégation d'un adjoint à la Maire ne se fait pas au hasard, et de toutes les façons, au SUPAP-FSU nous ne croyons pas au hasard.

Que les personnels de la surveillance des cimetières (AAS et TTPS) qui sont des agents assermentés devant le procureur de la république et agréés pour la police du funéraire soient sous l'autorité et la gestion de la DPSP serait tout à fait normal car tout à fait légitime et cela est une des revendications du SUPAP-FSU.

MAIS, les personnels du service central des cimetières, des conservations, les fossoyeurs, etc.... : Ils existent !!!!

Exit de la DEVE eux aussi ? Mais pour quelle destination administrative ?

Il est impératif que les autorités politiques précises leurs intentions concernant les personnels du service des cimetières.

Paname ce 6 juillet 2020